

de l'Action sociale et de mon Cabinet est chargé de mener à bien cette réflexion et de la concrétiser.

Il s'est déjà réuni une première fois. Un groupe qui reprendra ses travaux début d'année 2021, une convocation leur parviendra d'ailleurs en décembre.

En ce qui concerne la situation particulière de l'ASBL « Le Triangle », je vous rappelle qu'il est loisible à cette association de m'adresser une demande de subvention pour soutenir son projet « Transi Toi » ou encore d'introduire un projet complémentaire auprès du Relais social de Charleroi. Plusieurs services d'accueil de jour implantés à Namur, à Liège, à Louvain-la-Neuve et à Charleroi ont d'ailleurs été soutenus dans le cadre facultatif cette année 2020 à concurrence de 30 000 euros chacun.

À noter que des moyens budgétaires spécifiquement dédiés à l'accueil de jour ont été inscrits au budget initial 2021 qui, à l'espoir, sera voté prochainement.

Enfin, les secteurs venant en soutien aux personnes en situation de vulnérabilité ont, de nouveau, bénéficié de moyens additionnels dans le cadre de la résurgence de la crise sanitaire pour faire face à cette situation inédite et mieux rencontrer les besoins du public cible.

Parmi ces secteurs, les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaires et les abris de nuit ont notamment bénéficié d'un montant forfaitaire de 400 euros par place agréée, mais aussi de moyens pour le recours à un médecin de référence, pour la constitution d'un stock de matériel de protection et pour de l'équipement informatique ou numérique. Ce sont des moyens substantiels pour un secteur qui en a largement besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble des éléments de réponse qu'elle m'apporte.

En effet, c'est structurellement qu'il faut tenter de régler le problème. Je tiens à souligner positivement le fait que vous travailliez à élaborer un cadre en la matière. Les travailleurs sociaux qui s'engagent dans ce type de projet ont besoin d'être rassurés sur le fait que leur structure soit viable structurellement.

Je ne manquerai pas de relayer votre proposition auprès des contacts que j'ai pu avoir avec l'ASBL afin qu'ils puissent rentrer un projet pour une subsidiation complémentaire. Il faudra répondre à l'urgence liée étroitement à cette crise sanitaire par rapport à des infrastructures de ce type. Comme vous l'avez souligné, on en a besoin comme de pain.

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SOUTIEN AUX AIDANTS PROCHES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien aux aidants proches ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, les aidants proches jouent un rôle central dans l'aide, le soutien et l'accompagnement des personnes dépendantes, de tous âges, malade ou handicapées, en déficit d'autonomie.

Au MR, depuis de nombreuses années, nous soutenons ces aidants proches afin de leur permettre de remplir leurs missions sans compromettre leur propre santé ou leurs revenus.

Depuis le 1^{er} septembre, ces aidants proches bénéficient enfin d'un statut officiel qui leur ouvre l'accès à un congé rémunéré pour assistance médicale progressivement élargi.

Concrètement, ils peuvent désormais obtenir ce statut officiel en introduisant une demande de reconnaissance auprès de leur mutuelle et ils doivent également respecter trois conditions : avoir développé une relation de confiance avec la personne aidée, exercer son aide gratuitement avec le concours d'au moins un intervenant professionnel et tenir compte du projet de vie de la personne aidée.

Le congé rémunéré est couvert par une allocation octroyée par l'ONEM et le travailleur doit en faire la demande auprès de son employeur. Les aidants proches bénéficient désormais d'une reconnaissance officielle ainsi que d'un statut grâce auquel ils profiteront d'un réel soutien.

Si la reconnaissance des aidants proches et l'octroi de droits sociaux spécifiques relèvent essentiellement du Fédéral, les Communautés et les Régions ont un rôle important à jouer en termes de construction de réponses adaptées et de dispositifs de soutien à mettre en place en réponse aux besoins spécifiques des aidants proches.

Dans la foulée de ces mesures fédérales, quels sont les leviers régionaux que vous comptez activer pour ces aidants proches ? Quelles mesures complémentaires de soutien envisagez-vous ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la question de la situation des aidants proches est en lien évident, au-delà de leur statut qui relève Fédéral, avec la politique d'aide au maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

Concernant les actions régionales, l'AViQ a été chargée de rassembler toutes les informations utiles relatives aux aidants proches auprès de ses différents départements afin d'identifier les cadres où l'aidant proche intervient, les financements existants, les communications sur le sujet et les données que possède l'Agence.

Cet état des lieux devrait permettre à l'AViQ d'inclure l'aidance de proximité dans les activités de l'Agence.

Cet état des lieux devrait permettre à l'AViQ d'inclure l'aidance de proximité dans les activités de l'Agence, comme par exemple dans la formation de son personnel, mais aussi de mieux appréhender la situation des aidants proches dans tous les dispositifs wallons.

Une rencontre va être organisée avec l'Agence afin de faire le point sur cette thématique et préparer un entretien avec mon homologue fédéral. L'ASBL Aidants proches que je soutiens sera également associée.

En termes de mesures complémentaires wallonnes aux aidants proches, je citerai également le nouveau dispositif de psychoéducation et de soutien aux aidants qui est fonctionnel en Wallonie, quel que soit l'âge de l'aidant.

En effet, face au vieillissement de la population, l'accompagnement des aidants proches à domicile est devenu un enjeu de santé publique majeur pour les États européens.

C'est dans cette perspective d'amélioration de la qualité de vie de ces aidants à domicile que l'AViQ, le Département de psychologie de l'Université de Liège, l'Agence régionale de Santé des Hauts de France et le Département du Nord, se sont associés autour du projet AP-Réseau Service, dont le dispositif de psychoéducation que je viens de citer est une des réalisations.

Les objectifs de ce projet sont : de mieux armer les plateformes d'accompagnement et de répit des Hauts de France et les services de soins et d'aide à domicile de Wallonie, pour accompagner les aidants de personnes atteintes de troubles cognitifs majeurs.

En ce qui concerne spécifiquement les personnes en situation de handicap, le fait est que la crise sanitaire et les mesures de confinement vont encore un peu complexifier la vie des familles.

Aussi, j'ai tout récemment dégagé des moyens financiers, soit près de 400 000 euros afin d'augmenter l'offre de prestation des 21 services Répit agréés et subventionnés par l'AViQ.

On sait que ce sont des services et des utilisations très utiles pour soulager les familles, leur permettre de respirer. Cela représente 13 500 heures de prestations supplémentaires.

En outre pour 2021, si le budget est voté au sein de ce parlement, le budget consacré aux services de Répit va être augmenté de manière structurelle à hauteur de 800 000 euros.

Pour la Conférence interministérielle « Handicap », ma collègue, Mme la Ministre Lalieux a tout récemment pris ses fonctions.

Je viens de la solliciter dans la perspective d'organiser une Conférence interministérielle « Sport, Bien-être et Santé » de laquelle relève la politique en faveur des personnes en situation de handicap.

J'imagine donc que nous aurons l'occasion d'y revenir après cette CIM. Je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et pour ces avancées.

Effectivement, c'est un sujet qui me tient à cœur, mais vous aussi, je le sais, vous avez pris le dossier à bras-le-corps. Bien sûr, je ne manquerai donc pas de revenir vers vous un peu plus tard afin de pouvoir suivre l'évolution de ce dossier, ô combien important pour les personnes et les familles, également.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA MALTRAITANCE DES PERSONNES
ÂGÉES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la maltraitance des personnes âgées ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, la maltraitance des personnes âgées est un problème,